



Dechu des droits paternels, comment marche la succession des bien

Par **MENU GIL**, le **23/01/2008** à **10:53**

lors de mon premier mariage, j'ai eu trois enfants (38. 35. 32 ans) j'ai toujours payé pension alimentaire pour les trois, mais mon ex femme a réussi à me faire déchoir de mes droits paternels à ce moment là, et la relation père-enfants a été très difficile pendant une dizaine d'années.
Alors que tout est revenu au beau-fixe, je viens d'apprendre que le mari de mon ex-épouse a adopté ma plus jeune fille (32 ans) les formalités ont été faites il y a une dizaine d'années.
A ma succession quels seront les droits de cette enfant ?
Puis-je la banir de l'assurance vie que j'avais fait pour elle ?
Puisque j'ai perdu mes droits paternels, que se passe-t-il au niveau de la succession des deux autres enfants ?